

Débat d'Orientations Budgétaires 2019

Rédacteur : Nathalie DESBOUIS

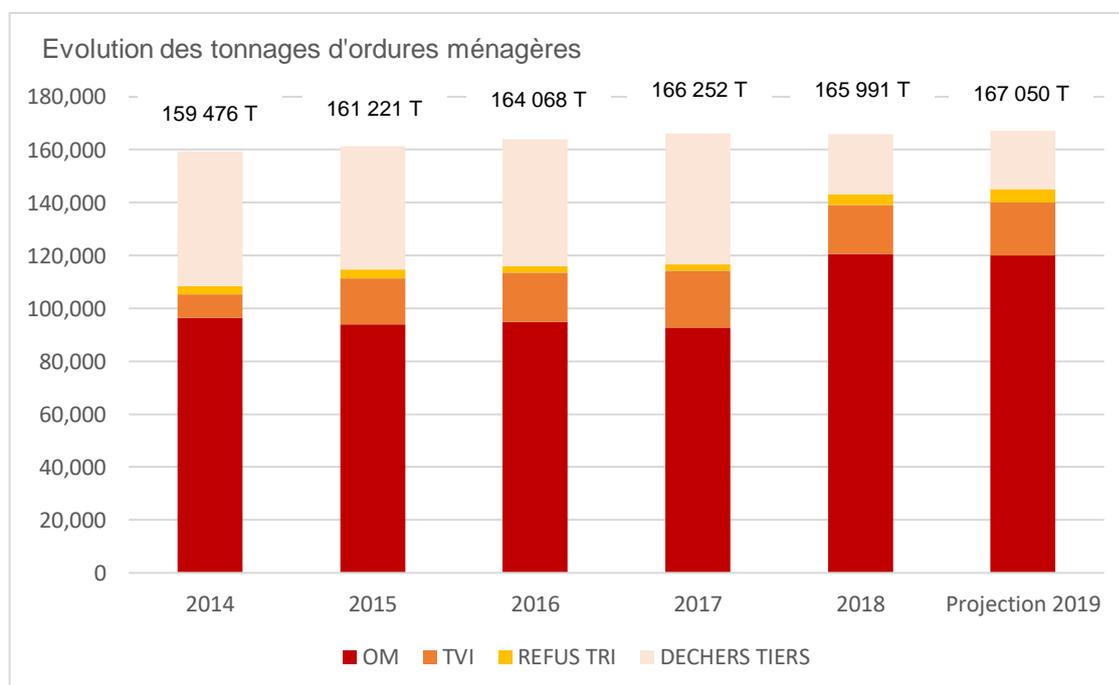
Rapporteur : Bernard ANGELS

Le débat d'orientations budgétaires a pour vocation d'éclairer le comité syndical sur les perspectives attendues pour le budget de l'année 2019. Il comporte des éléments d'analyse prospective, des informations sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement et son évolution prévue, ainsi que sur l'évolution envisagée des contributions.

La présentation du DOB de l'année 2019 comprend l'ensemble des éléments relatifs aux principaux flux de déchets collectés et traités par le Sigidurs (ordures ménagères, collectes sélectives), ainsi qu'aux déchèteries.

➤ **ORDURES MENAGERES**○ **Tonnages traités**

Le graphique ci-dessous présente l'évolution sur les cinq dernières années des tonnages d'ordures ménagères traités, selon leur provenance, ainsi qu'une projection sur 2019.



La forte hausse des tonnages d'ordures ménagères en provenance du territoire du Sigidurs s'explique par l'accueil, sur le CVE, des OM collectées auprès des habitants de Seine-et-Marne, ceci depuis mai 2018.

En 2017, celles-ci étaient traitées au SMITOM du Nord Seine-et-Marne.

L'accueil de ces tonnes a conduit à diminuer les tonnages de déchets tiers (environ 49 000 tonnes en 2017 contre 22 000 tonnes en 2018), notamment auprès du SYCTOM de l'agglomération parisienne.

Pour l'année 2019, le tonnage attendu de 167 050 tonnes est réparti comme suit :

- 120 000 tonnes d'OM provenant de la totalité du territoire du SIGIDURS ;
- 22 000 tonnes d'OM provenant du territoire du SYCTOM de l'agglomération parisienne et de clients privés.
- 20 000 tonnes d'encombrants incinérables ;
- 5 050 tonnes de refus de tri.

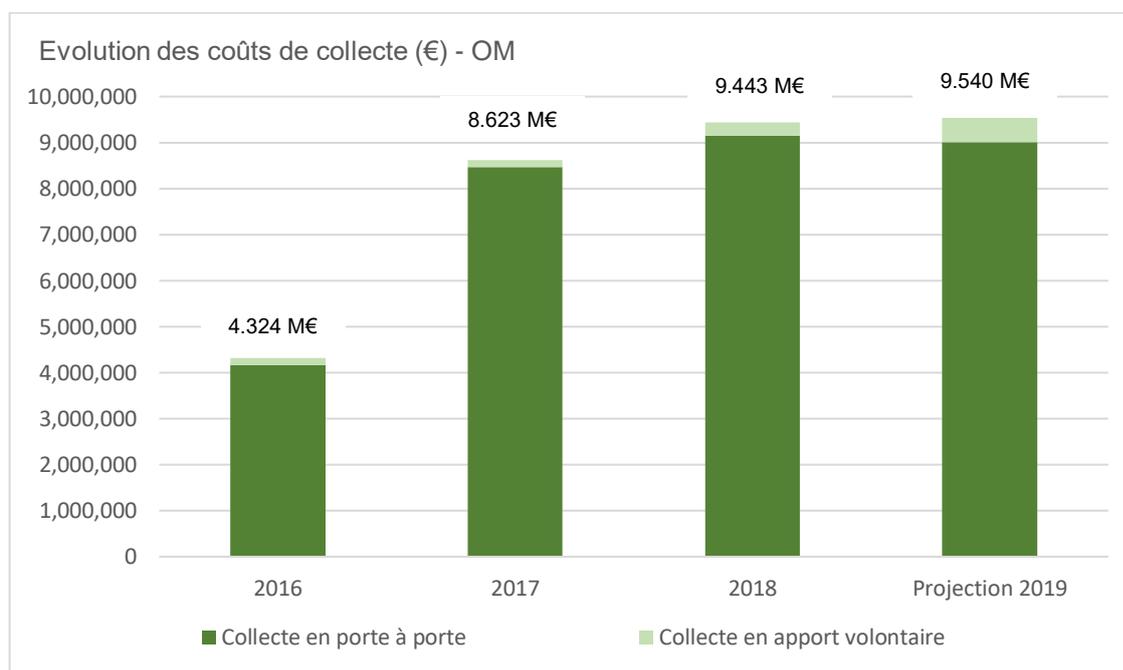
Le tonnage d'OM détournées à l'enfouissement est estimé à 7 000 tonnes, correspondant au seuil limite au-dessus duquel l'exploitant sera pénalisé.

La production de REFIOM est estimée à 4 300 tonnes et celle de mâchefers à 29 000 tonnes.

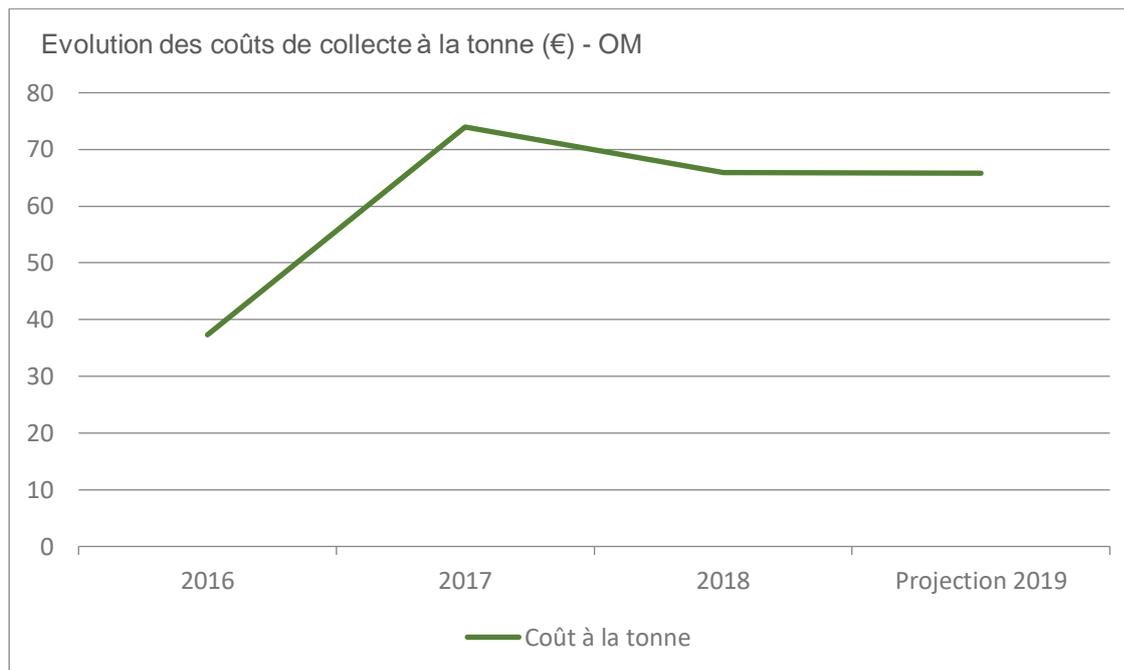
○ Collecte

Coût des contrats de collecte

Le graphique ci-dessous présente l'évolution sur les quatre dernières années des coûts de collecte des ordures ménagères, ainsi que l'estimation envisagée sur 2019.



L'écart entre 2016 et 2017 puis entre 2017 et 2018 s'explique par l'accroissement du territoire (communes de Seine-et-Marne et de l'ex-CAVF) et donc une forte hausse des tonnages.



Deux nouveaux marchés de collecte ont été attribués :

- à compter du 1^{er} novembre 2017 sur le territoire nord du Sigidurs ;
- à compter du 1^{er} mai 2018 sur le territoire sud du Sigidurs.

Le gain de ces deux marchés (1 500 000 € par an) se constate dans la baisse du coût à la tonne collectée entre 2017 et 2018.

Coût des investissements :

Les investissements de l'année 2018, d'un montant total de 1.095 M€, ont été les suivants :

- livraison de 6 660 bacs OM auprès des habitants ;
- installation de 40 bornes enterrées et 5 bornes aériennes.

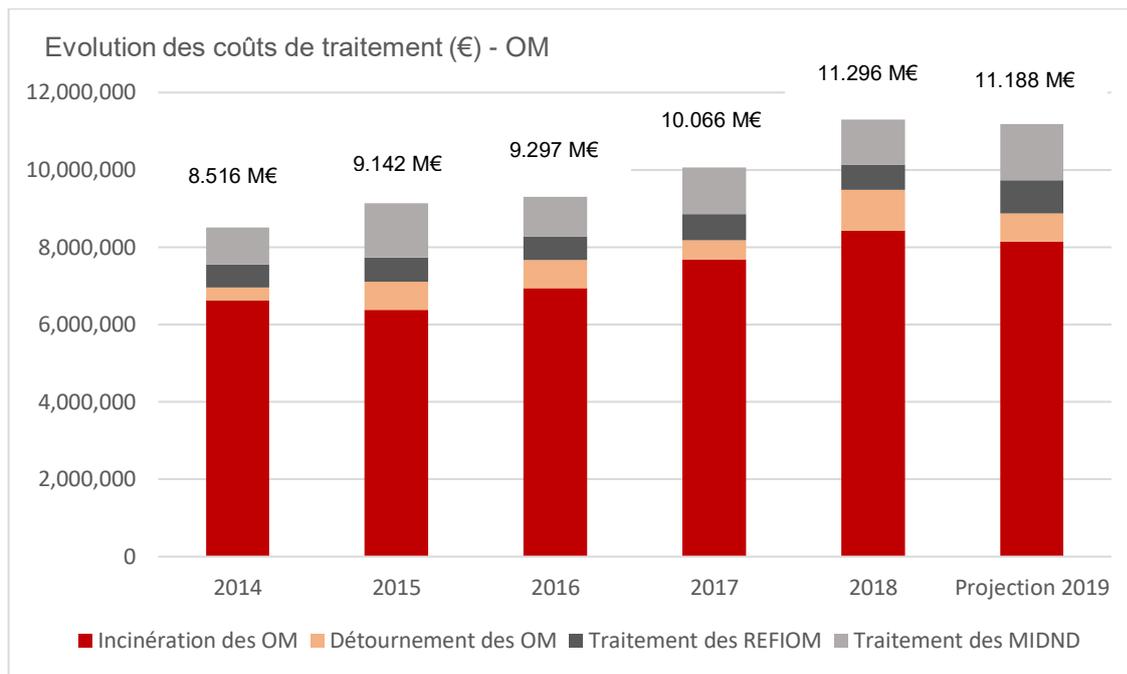
Les investissements prévus pour l'année 2019, d'un montant total de 1.279 M€, sont les suivants :

- livraison de 6 300 bacs OM auprès des habitants ;
- livraison de 700 mini bacs OM auprès des administrations ;
- livraison de 3 000 bacs OM auprès des entreprises ;
- installation de 77 bornes enterrées et 15 bornes aériennes.

○ Traitement au centre de valorisation énergétique

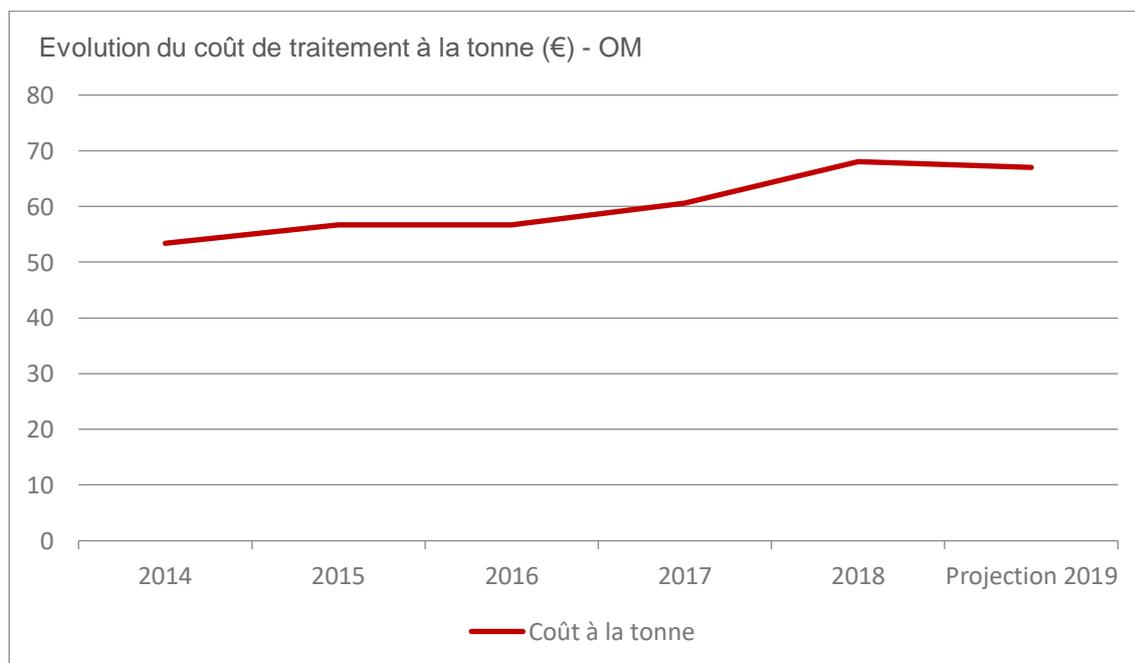
Coûts d'exploitation :

Le graphique ci-dessous présente l'évolution sur les cinq dernières années des coûts de traitement des ordures ménagères et des sous-produits issus de l'incinération, ainsi qu'une projection sur 2019.



La hausse des dépenses de traitement des ordures ménagères s'explique principalement par l'importance du programme de GER (gros entretien et renouvellement) depuis 2016. Il était de 1.111 M€ en 2015 contre 3.225 M€ en 2018. Elle s'explique également en partie par un tonnage d'OM détourné encore important en 2018 (12 448 t).

Il convient toutefois de constater que le coût à la tonne devrait rester constant entre 2018 et 2019, comme le montre le graphique ci-dessous.



Il convient également de noter que la TGAP n'évolue pas entre 2018 et 2019, demeurant de 3,01 € HT la tonne incinérée. Cependant, selon la loi de finance pour 2019, la trajectoire TGAP pour l'incinération aura un impact important pour le Sigidurs à compter de 2021 (8 € la tonne), pour atteindre 15 € la tonne en 2025.

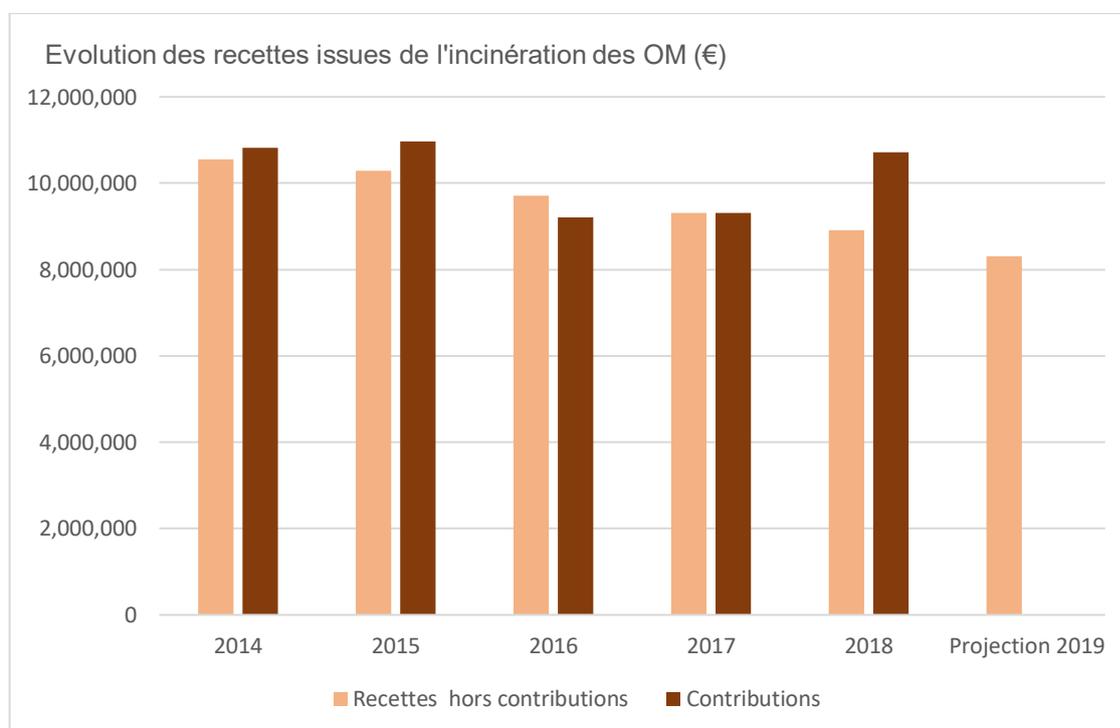
La répartition des dépenses envisagée pour 2019 est la suivante :

- incinération : 8.148 M€ ;
- traitement des OM pendant les arrêts techniques : 0.720 M€ ;
- traitement des REFION : 0.870 M€ ;
- traitement des mâchefers : 1.450 M€.

Recettes issues de l'incinération :

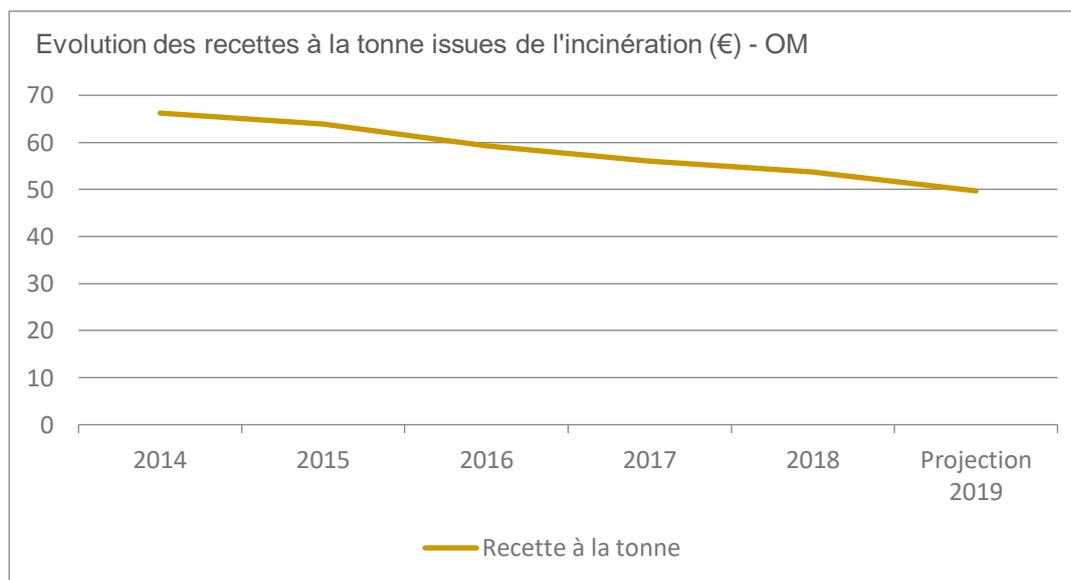
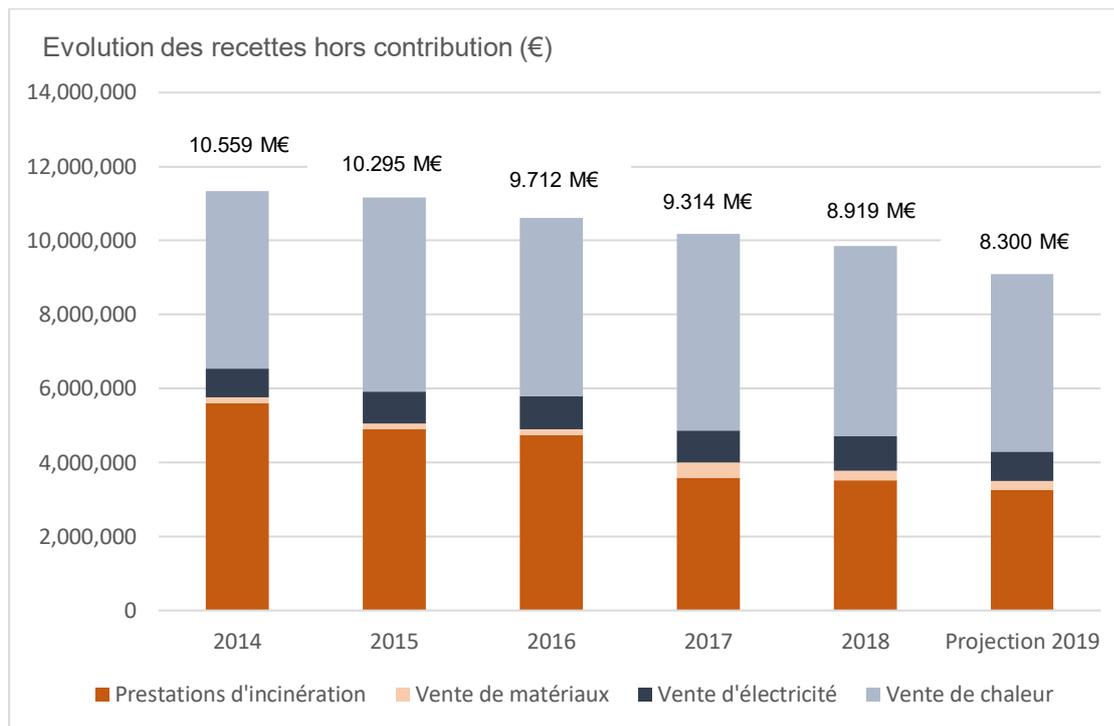
Le graphique ci-dessous présente l'évolution des recettes générées par le CVE :

- vente de l'énergie thermique et de l'énergie électrique ;
- produit des prestations d'incinération auprès du SYCTOM et de clients privés ;
- produit des contributions.



En 2018, et pour la première fois depuis 2016, les recettes provenant de l'activité de l'incinération sont inférieures aux recettes provenant des contributions. Compte tenu d'une part de cette tendance et d'autre part de la hausse attendue de la TGAP, il conviendra sans doute dans les années qui viennent de s'interroger sur le prix de l'incinération facturé aux collectivités adhérentes mais également aux clients.

Les recettes hors contribution évoluent comme suit :



Le graphique ci-dessus montre que les recettes à la tonne sont en diminution constante depuis 2014. Cette tendance est liée à la baisse des recettes provenant des prestations en raison de la baisse du coût à la tonne décidée en 2016 (de 113,87 € à 98 € la tonne) mais également de la baisse des tonnages tiers incinérés.

Enfin, en 2018 également, la vente d'énergie thermique n'a pas été à la hauteur des attentes, compte tenu de la mise en fonctionnement par Sarcelles Energie d'une chaudière à gaz fonctionnant en cogénération. L'impact est estimé à 20 000 MWh en moins pris par Sarcelles Energie.

En 2018, la quantité d'énergie vendue s'est décomposée comme suit :

- 144 000 MWh d'énergie thermique ont été vendus, générant une recette totale de 4.211 M€.
- 17 300 MWh d'énergie électrique ont été vendus, générant une recette de 0.925 M€.

Dépenses et recettes d'investissement :

Les dépenses d'investissement réalisées sur 2018 ont été les suivantes :

- fin des travaux d'adaptation du système de récupération des cendres sous chaudières, pour un montant de 0.010 M€ ;
- divers travaux d'amélioration et de mise en sécurité, pour un montant total de 0.906 M€.

Le montant des dépenses d'investissement prévues en 2019 est estimé à 6.845 M€, répartis ainsi :

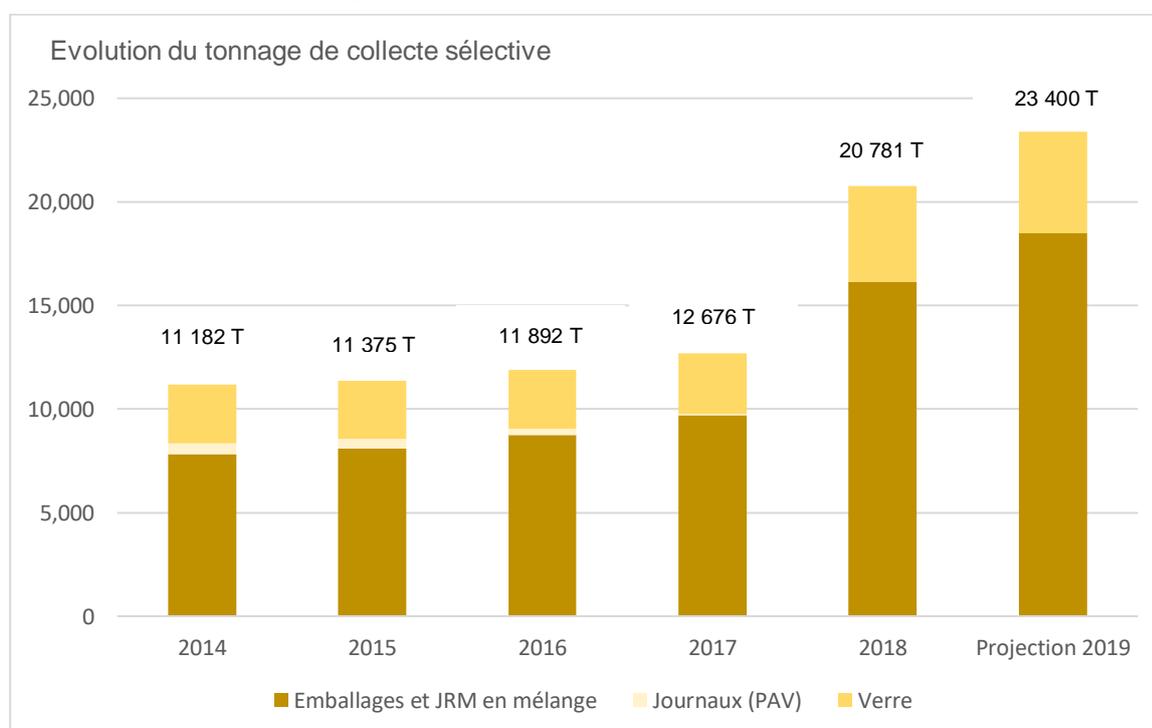
- solde des travaux concernant la valorisation énergétique : 0.400 M€ ;
- habillage architectural : 0.125 M€ ;
- amélioration du rendement énergétique et raccordement au réseau de chaleur de Villiers-le-Bel / Gonesse : 3.650 M€ ;
- constitution d'un stock de pièces détachées : 0.100 M€ ;
- aménagements divers : 1.570 M€ (grappins, bornes de pesées, nouveau dispositif de comptage électrique ...) ;
- acquisition du terrain Dous : 1.000 M€.

Depuis 2012, la totalité des travaux réalisés sur le CVE est autofinancée, sans recours à l'emprunt.

➤ COLLECTE SELECTIVE

○ Tonnages

Le graphique ci-dessous présente l'évolution sur les cinq dernières années des tonnages traités sur le centre de tri, ainsi qu'une projection sur 2019.



De même que pour les ordures ménagères, la forte hausse des tonnages s'explique par l'accueil, sur le centre de tri, des collectes sélectives provenant des habitants de Seine-et-Marne, ceci depuis mai 2018. En 2017, celles-ci étaient traitées au SMITOM du Nord Seine-et-Marne.

Cette hausse s'explique également par l'amélioration constante du geste de tri par l'habitant.

Pour l'année 2019, le tonnage attendu est estimé à 23 400 tonnes, soit une hausse de 12% par rapport à 2018. Les tonnages se répartissent comme suit :

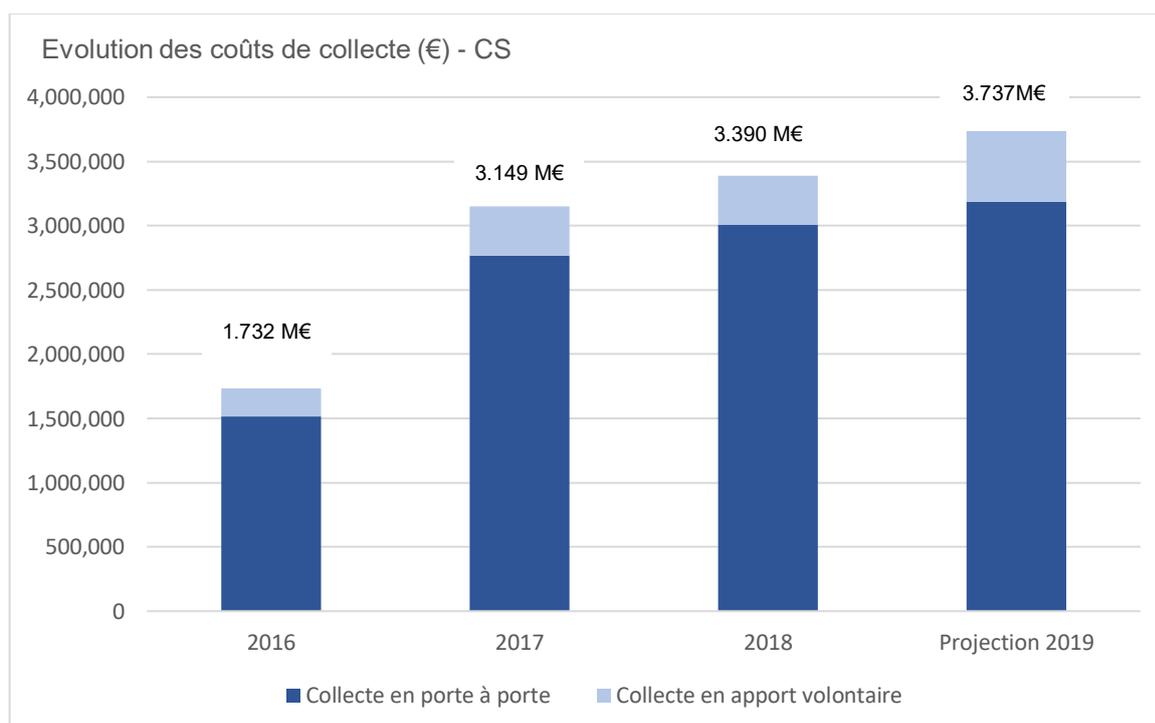
- 18 500 tonnes d'emballages et journaux-magazines collectés en mélange ;
- 4 900 tonnes de verre.

L'ensemble des bornes d'apport volontaire du papier a été retiré au cours de l'année 2017.

○ Collecte

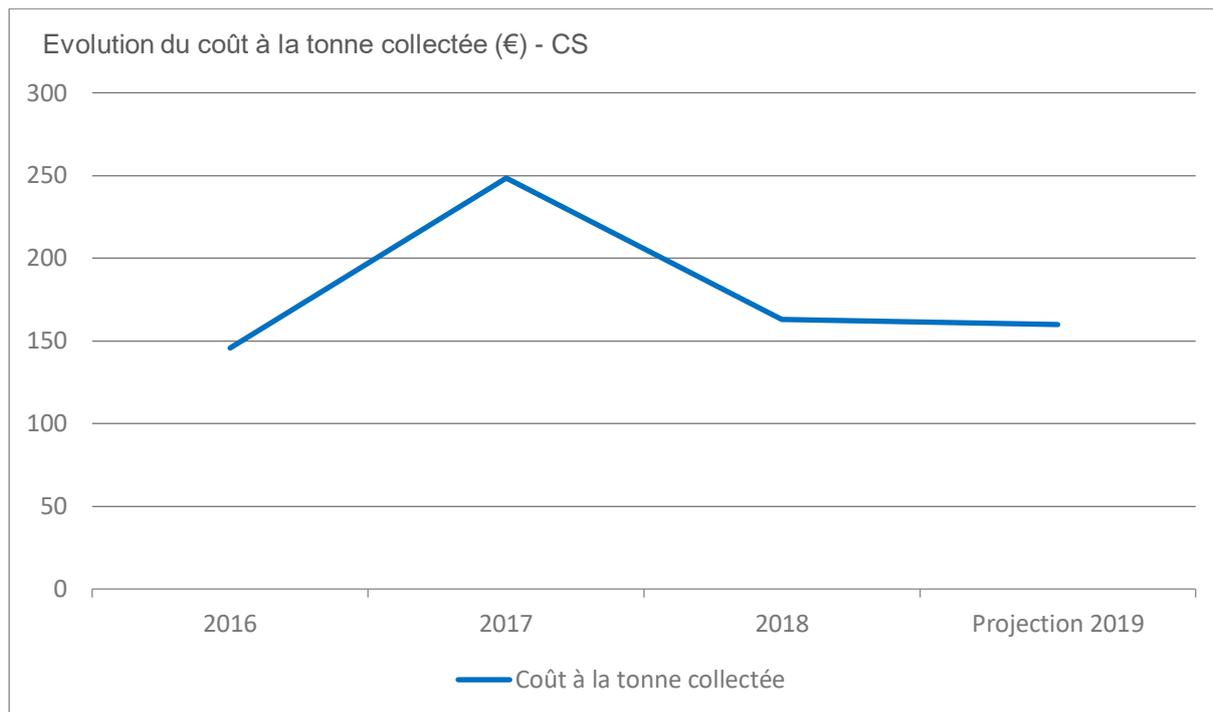
Coût des contrats de collecte

Le graphique ci-dessous présente l'évolution sur les quatre dernières années des coûts de collecte des emballages, des journaux-magazines et du verre, ainsi que l'estimation envisagée sur 2019.



De même que pour les ordures ménagères, la hausse des coûts de collecte est liée à la hausse des tonnages.

Les effets des nouveaux contrats de collecte se font également sentir sur le coût de collecte à la tonne, qui diminue fortement entre 2017 et 2018, comme le montre le graphique ci-dessous.



Coût des investissements :

Les investissements pour l'année 2018, d'un montant de 1.307 M€, ont été les suivants :

- livraison de 3 200 bacs, pour un montant de 0.779 M€ ;
- installation de 37 bornes enterrées et 12 bornes aériennes CS, pour un montant de 0.232 M€ ;
- installation de 5 bornes enterrées et 121 bornes aériennes pour le verre, pour un montant de 0.296 M€.

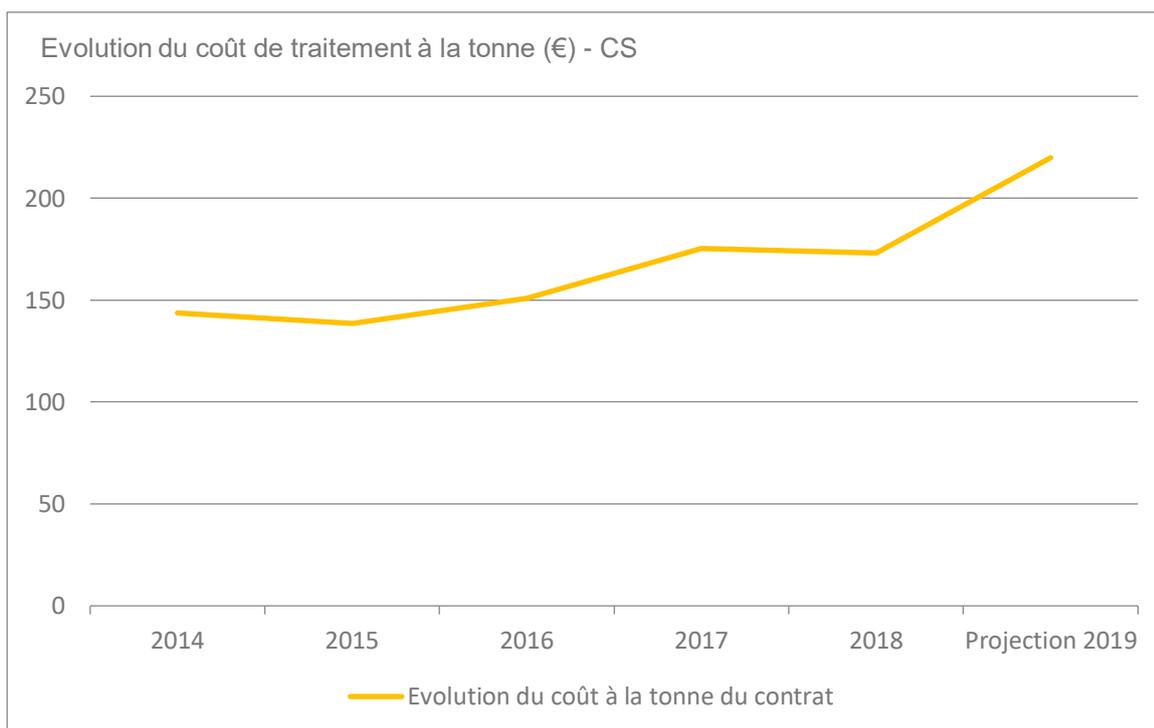
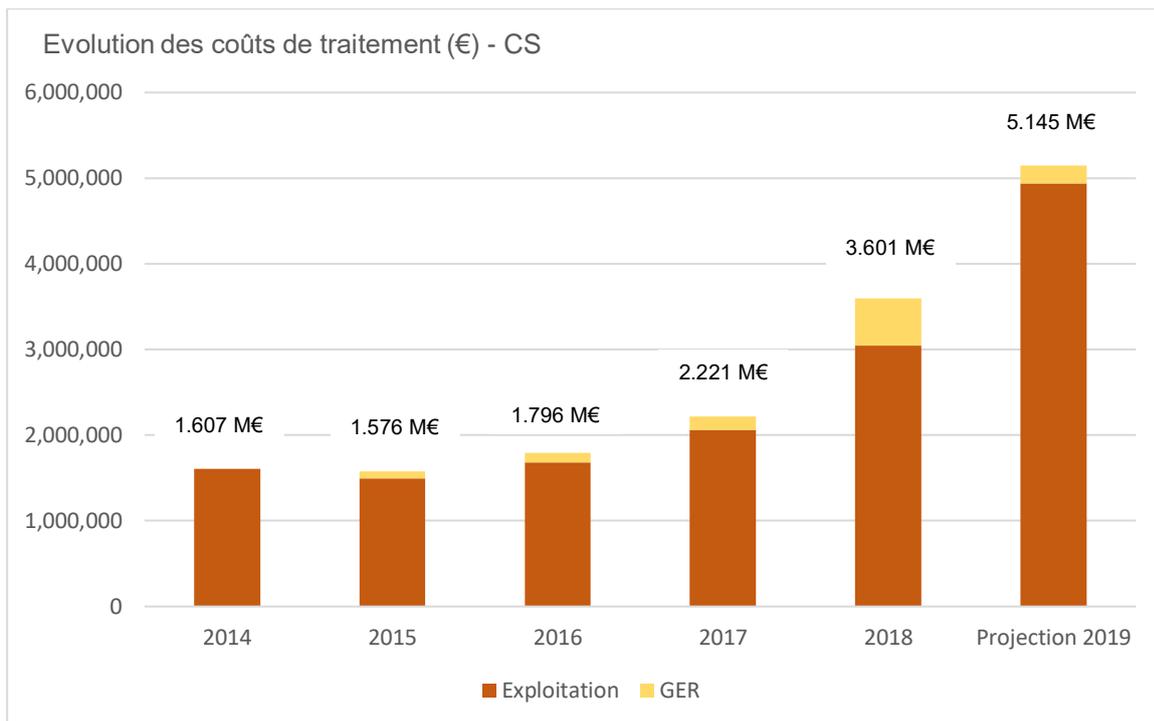
Les investissements prévus pour l'année 2019, d'un montant estimé à 1.611 M€, sont les suivants :

- livraison de 6 505 bacs CS auprès des habitants, pour un montant de 0.387 M€ ;
- livraison de 3 000 bacs CS auprès des entreprises, pour un montant de 0.329 M€ ;
- livraison de 700 mini bacs auprès des administrations, pour un montant de 0.017 M€ ;
- l'acquisition de 10 totem de tri pour les foires et les brocantes, pour un montant de 17 108 M€ ;
- installation de 62 bornes enterrées et 20 bornes aériennes pour les emballages et papiers, pour un montant de 0.426 M€ ;
- installation de 43 bornes enterrées et 116 bornes aériennes, pour un montant de 0.435 M€

- **Traitement au centre de tri**

Dépenses de fonctionnement :

Le graphique ci-dessous présente l'évolution sur les cinq dernières années du coût d'exploitation du centre de tri, ainsi qu'une projection sur 2019.



Le coût du contrat d'exploitation du centre de tri est fortement impacté par la hausse des tonnages, qui a conduit à revoir l'organisation de l'exploitant. Le centre de tri fonctionne à présent en deux postes, ce qui engendre un surcoût important.

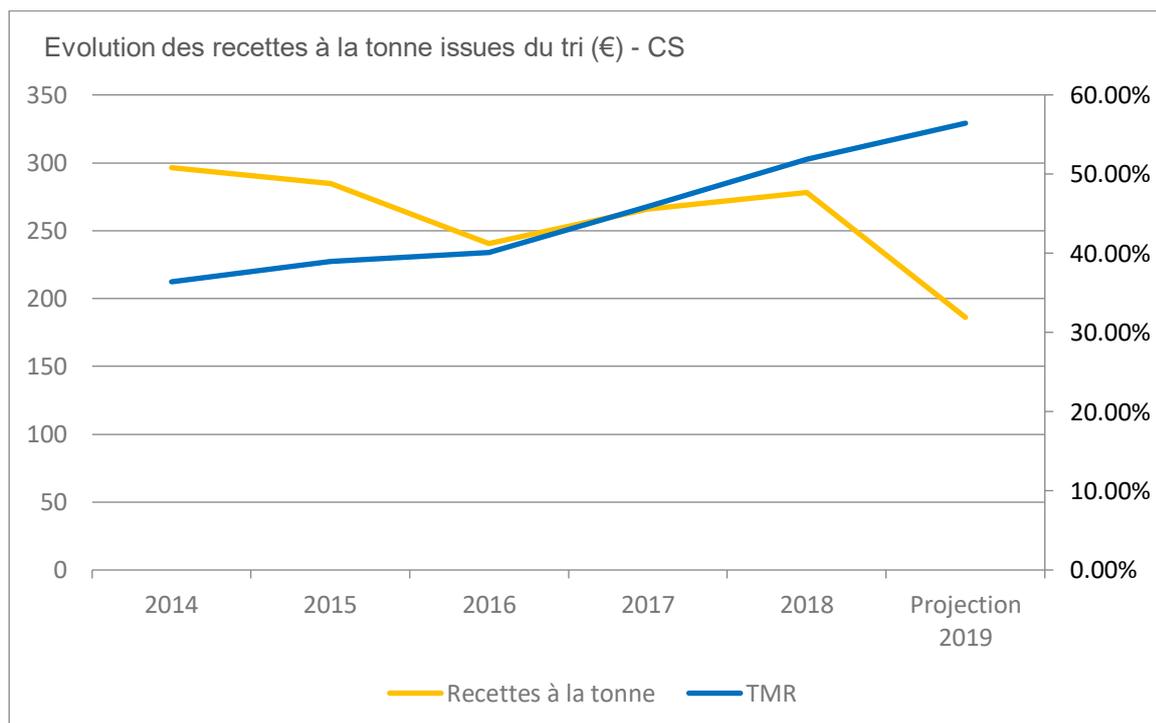
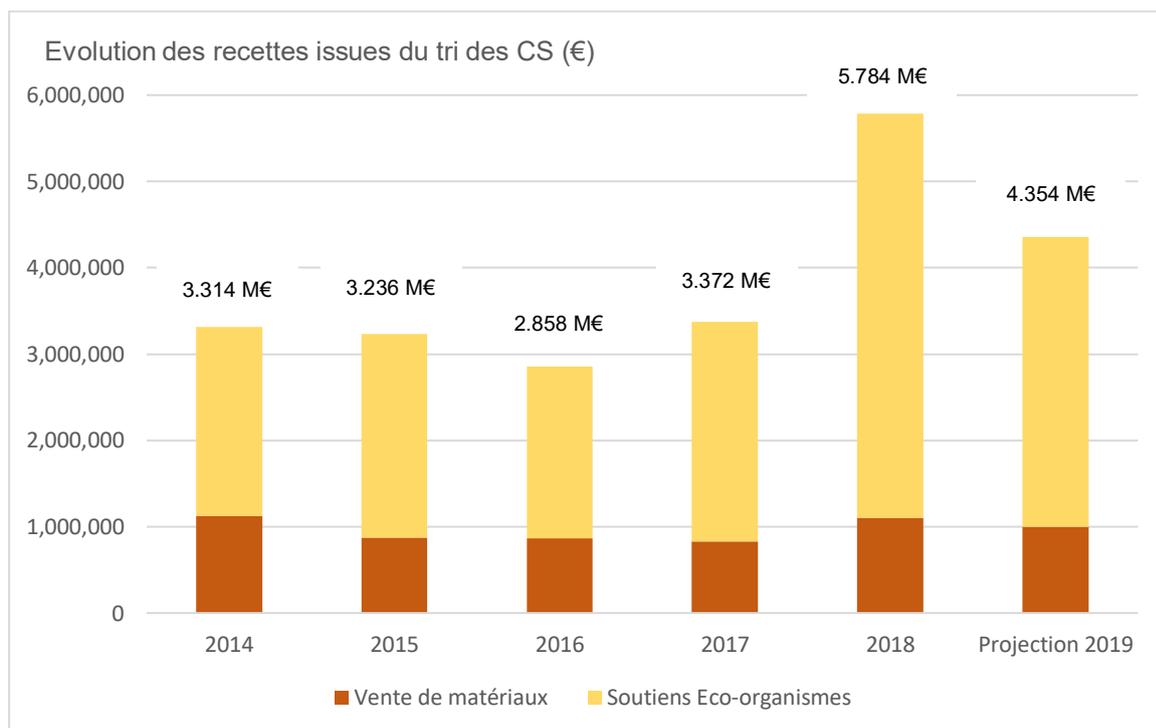
Le coût d'exploitation augmente également en raison d'une hausse du poste GER (0.160 M€ en 2017 contre 0.554 M€ en 2018).

Pour l'année 2019, les hypothèses de construction du budget sont les suivantes :

- Exploitation : 4.932 M€ ;
- GER : 0.210 M€.

Recettes de fonctionnement :

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des recettes générées par le centre de tri :



Les recettes de la section de fonctionnement proviennent des soutiens des éco-organismes et de la vente des matériaux. Les contributions sont égales à zéro depuis 2012.

Les recettes à la tonne augmentent régulièrement depuis 2016, suite à la généralisation de l'extension des consignes de tri. Pour 2018, elles ont été évaluées de manière prudente, ce qui explique la baisse constatée sur le graphique.

Pour l'année 2018, le taux moyen de recyclage (TMR) est estimé à 51,85 %. Le montant total des soutiens de CITEO perçu a été de 2.773 M€. La somme apparaissant sur le graphique comporte le liquidatif de l'année 2017 qui a été perçu en 2018.

Les hypothèses de construction du budget 2019 sont basées sur :

- la prise en compte des prix planchers des nouveaux contrats de vente des matériaux (0.999 M€) ;
- un TMR d'Eco-Emballages de 56,43% (3.355 M€).

Dépenses et recettes d'investissement :

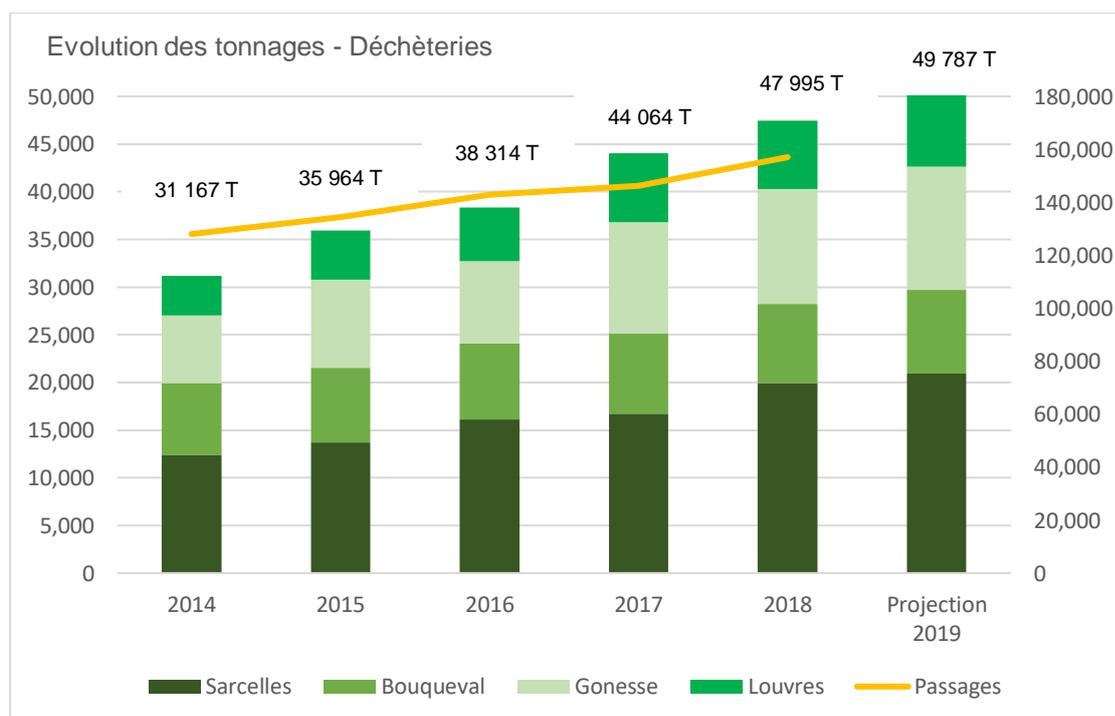
Les seuls travaux réalisés en 2018 ont portés sur la trémie d'alimentation et sur la supervision. Ils ont été pris en charge par l'exploitant au travers du GER.

Pour l'année 2019, 0.220 M€ de travaux sont à prévoir pour des mises en conformité incendie et la modernisation du système informatique.

L'ensemble de ces travaux est autofinancé.

➤ **DECHETERIES**

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des tonnages traités sur le réseau de déchèteries, ainsi qu'une projection sur 2019.



Les tonnages accueillis sur le réseau continuent d'augmenter sur les déchèteries de Sarcelles (+ 19%) et de Louvres (+3%). Ils stagnent en revanche sur les déchèteries de Gonesse et de Bouqueval.

Pour l'année 2018, les hypothèses d'évolution des tonnages sont les suivantes :

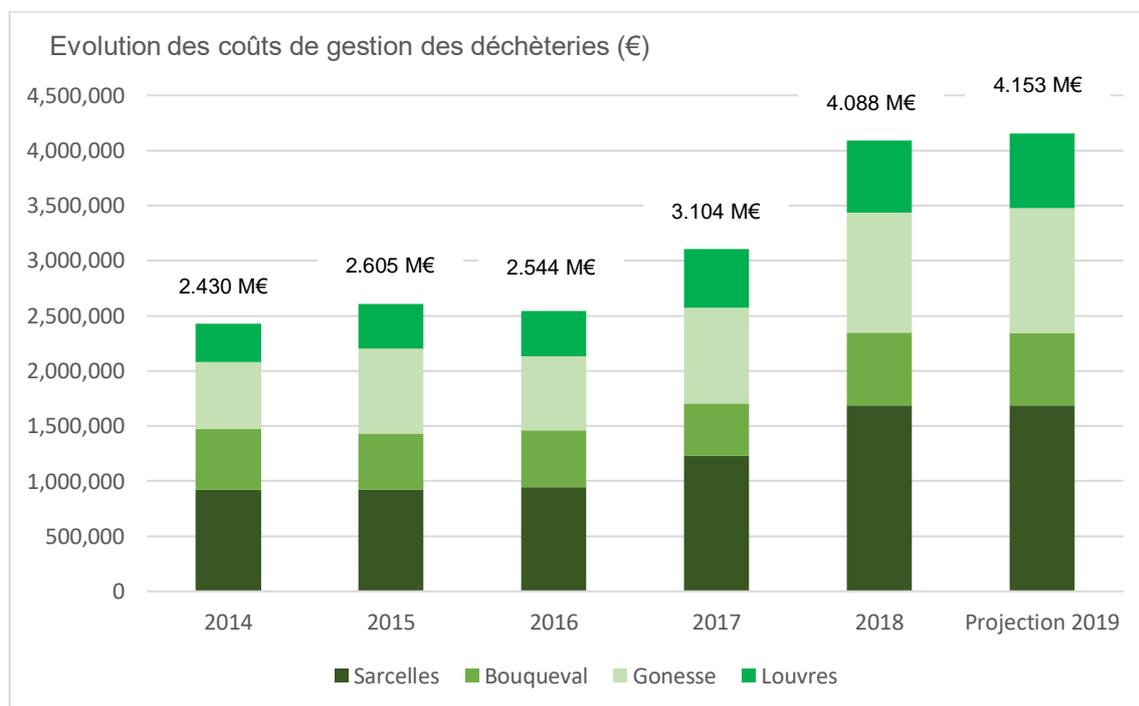
- Sarcelles : 5 % ;
- Bouqueval : 6 % ;
- Gonesse : 7 % ;
- Louvres : 7 %.

Les fréquentations ont été de 153 386 passages en 2018 (+7 % par rapport à 2017), répartis comme suit :

- Sarcelles : 49 970 passages, en hausse de 12 % par rapport à 2017 ;
- Bouqueval : 34 850 passages, stable par rapport à 2017 ;
- Gonesse : 35 516 passages, en hausse de 12% par rapport à 2017 ;
- Louvres : 33 050 passages, en hausse de 6% par rapport à 2017.

Dépenses et recettes de fonctionnement :

Le graphique ci-dessous présente l'évolution sur les cinq dernières années du coût d'exploitation du réseau de déchèteries, ainsi qu'une projection sur 2019.



En 2018, une tonne accueillie sur le réseau a coûté 86,15 € (hausse de 22 % par rapport à 2017) et a rapporté 5,47 € de recettes extérieures (vente des matériaux, soutiens des éco-organismes et redevance pour fréquentation extérieure au territoire). La différence est financée par les contributions.

Rapporté à l'habitant, le coût réel du contrat d'exploitation des déchèteries est de 10,01 € en 2018 (7,66 € en 2017).

S'agissant des deux déchèteries du SMITOM du Nord Seine-et-Marne, située respectivement à Dammartin-en-Goële et à Mitry-Mory, elles ont accueilli 54 150 passages en provenance des habitants du territoire du Sigidurs en 2018. 57 000 passages sont attendus en 2019, pour un coût de 1.482 M€

La répartition des dépenses pour 2019 est la suivante :

- Sarcelles : 1.687 M€ ;
- Bouqueval : 0.651 M€ ;
- Gonesse : 1.135 M€ ;
- Louvres : 0.680 M€.

Dépenses et recettes d'investissement :

Les seules dépenses d'investissement réalisées en 2018 ont été relatives à divers aménagements (Panneau lumineux sur la déchèterie de Sarcelles, achats de bennes) pour un montant de 48 274 €.

Elles ont été autofinancées.

Le budget 2019 est construit en prenant en considération les hypothèses suivantes :

- l'acquisition d'un terrain pour la construction d'une cinquième déchèterie à Goussainville (570 000 €) ;
- le démarrage d'une mission de maîtrise d'œuvre et des études diverses pour la construction de la nouvelle déchèterie de Gonesse (50 000 €) ;
- le renouvellement de certaines bennes et l'acquisition d'un conteneur pour la collecte d'objets à destination de la ressourcerie (111 000 €) ;
- des travaux de mise aux normes des déchèteries de Dammartin-en-Goële et Mitry-Mory (275 500 € par déchèterie).

L'ensemble de ces travaux est autofinancé.

➤ CHARGES DE PERSONNEL

Au 31 décembre 2018, le SIGIDURS comptait un effectif permanent de 77 personnes.

Les recrutements à prendre en considération pour le budget 2019 sont les suivants :

- 2 chargés de sensibilisation ;
- 1 assistante pour le service Collecte ;
- 1 chargé de contrôle qualité-collecte ;
- 1 opératrice numéro vert.

Ainsi, les effectifs du SIGIDURS devraient atteindre 82 agents dans le courant de l'année 2019. Les dépenses de personnel se sont élevées à 3 398 289 € en 2018 et devrait atteindre 3 500 000 €, soit une hausse de 3%. Les dépenses de personnel représentent 7,12 % des dépenses réelles de fonctionnement (5,75 % en 2017).

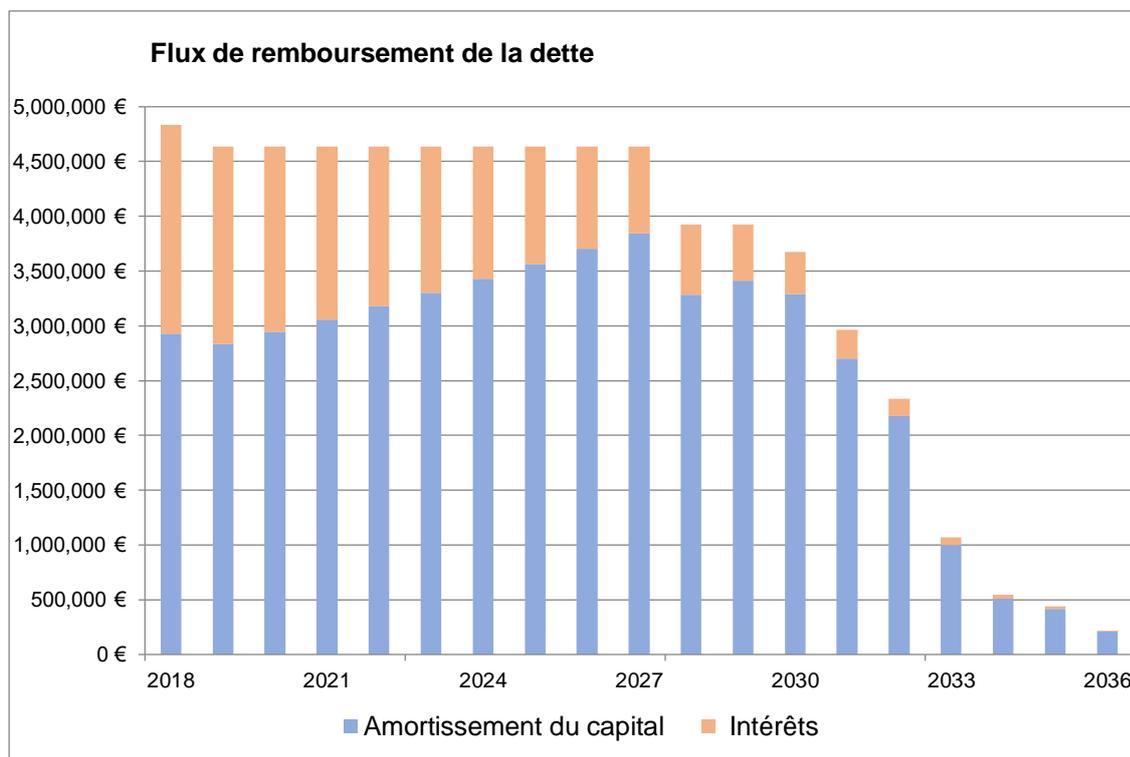
➤ DETTE

En 2018, le montant des flux de remboursement de la dette (intérêt + capital) s'est élevé à 4 836 337 €, représentant une participation de 11,84 € par habitant.

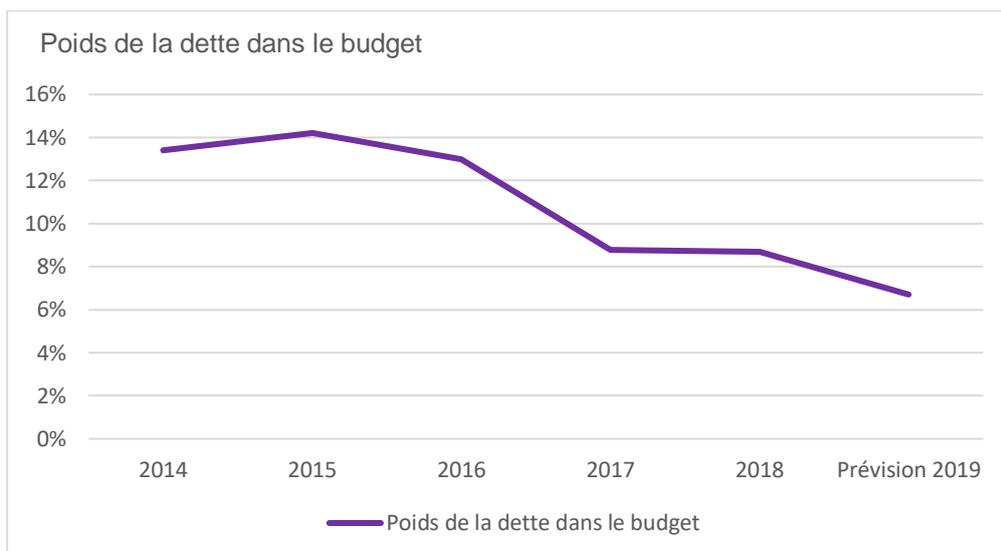
Aucun emprunt n'a été nécessaire pour financer les investissements de l'année 2018.

Pour 2019, le montant des flux de remboursement demeure presque constant à 4 636 021 € soit une participation à l'habitant de 11,35 €.

Le montant du capital restant dû au début de l'exercice se chiffre à 46 865 398 €, soit un endettement de 115 € par habitant. 12 emprunts demeurent, tous à taux fixe (taux moyen de 3,87).



Le poids de la dette dans le budget du Sigidurs décroît cependant, ceci en raison de la hausse des dépenses réelles associée au extension de territoire.



➤ ANALYSE PROSPECTIVE 2019 – 2021

La prospective présentée ci-dessous a pour objectif d'analyser l'évolution du budget du Sigidurs jusqu'en 2022, de manière à anticiper l'impact des investissements projetés sur le montant des participations.

1- Collecte

Les projets dont la réalisation est envisagée jusqu'en 2022 sont les suivants :

	Prévisions 2019	Prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	TOTAL
Acquisition de bacs	2 163 000	4 000 000	200 000	200 000	6 563 000
Acquisition de bornes	1 396 000	350 000	350 000	350 000	2 446 000
Matériel de livraison	401 000	0	0	0	401 000
Matériel divers	11 000	0	0	0	
Aménagement des locaux 20 rue de l'Escouvrier	725 000	0	0	0	725 000
INVESTISSEMENTS ENVISAGÉS	4 696 000	4 350 000	550 000	550 000	10 135 000

Le montant prévu en 2020 correspond à la dotation des habitants de l'ex-Val de France.

2- Traitement

Les projets dont la réalisation est envisagée jusqu'en 2022 sont les suivants :

	Prévisions 2019	Prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	TOTAL
Locaux SIGIDURS	670 000	2 200 000	0	0	2 870 000
Terrains	2 070 000	1 017 000	0	0	3 087 000
Autres investissements AG	764 000	0	0	0	764 000
Habillage architectural CVE	125 000	3 000 000	6 915 000	0	10 040 000
Autres investissements CVE	6 720 000	0	0	0	6 720 000
Centre de tri	220 000	0	0	0	220 000
Déchèterie de Gonesse 2	0	1 000 000	800 000	0	1 800 000
5ème Déchèterie	0	1 000 000	800 000	0	1 800 000
Mise en conformité déchèteries 77	551 000	0	0	0	551 000
Autres investissements déchèteries	161 000	0	0	0	161 000
INVESTISSEMENTS ENVISAGES	11 281 000	8 217 000	8 515 000	0	28 013 000,00

La construction d'un centre de tri à 30 000 tonnes ainsi que la construction d'une chaufferie CSR ne sont pas pris en compte dans l'analyse ci-dessus. Ce sont des projets dont la réalisation n'est pas encore actée et qui seront adoptés en fonction du montant des subventions accordées par nos différents partenaires. Ils devront faire l'objet d'une analyse approfondie en temps voulu.

Ces investissements auront les conséquences suivantes sur les dépenses et les recettes de fonctionnement :

	Prévisions 2019	Prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	TOTAL
Dépenses de fonctionnement générées par les investissements	0	0	500 000	800 000	1 300 000
Recettes de fonctionnement générées par les investissements	0	0	35 000	85 000	120 000

Ces montants correspondent principalement :

- aux suppléments de dépenses et aux recettes supplémentaires engendrés par l'ouverture de la nouvelle déchèterie de Gonesse par rapport à celle existante ;
- aux dépenses et recettes supplémentaires engendrées par l'ouverture d'une cinquième déchèterie.

3- Analyse prospective

3.1- Analyse sans prise en compte des investissements projetés

A participations constantes et sans recours à l'emprunt entre 2019 et 2022, les résultats attendus avant prise en compte des investissements ci-dessus sont les suivants :

	CA 2018 prévisionnel	Prévisions 2019	Prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
Recettes de fonctionnement	59 500 000	55 000 000	54 400 000	54 400 000	54 400 000
Dépenses de fonctionnement	48 300 000	52 000 000	53 300 000	54 800 000	56 400 000
Recettes d'investissement	1 600 000	1 000 000	0	0	0
Dépenses d'investissement	9 100 000	2 800 000	2 900 000	3 000 000	3 100 000
Résultat N-1	24 200 000	27 900 000	29 100 000	27 300 000	23 900 000
RESULTATS ATTENDUS AVANT NOUVEAUX INVESTISSEMENTS	27 900 000	29 100 000	27 300 000	23 900 000	18 800 000

Les tableaux ci-dessus montrent que les résultats dégagés chaque année demeurent excédentaires, mais qu'ils diminuent.

L'explication s'en trouve d'une part dans le montant du remboursement du capital de la dette qui augmente (seules dépenses d'investissements figurant dans le tableau) et d'autre part dans le montant de l'épargne brute (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) qui diminue.

3.2- Analyse avec prise en compte des investissements projetés

A participations constantes et sans recours à l'emprunt entre 2019 et 2022, les résultats attendus après prise en compte des investissements ci-dessus sont les suivants :

	Prévisions 2019	Prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
Résultats attendus avant investissements	29 100 000	27 300 000	23 900 000	18 800 000
Dépenses d'investissement nouvelles	15 977 000	12 567 000	9 065 000	550 000
Recettes d'investissements nouvelles	0	2 280 000	1 900 000	1 500 000
Dépenses de fonctionnement générées par les investissements	0	0	500 000	800 000
Recettes de fonctionnement générées par les investissements	0	0	35 000	85 000
Résultat attendu après financement des investissements	13 123 000	1 036 000	-9 994 000	-14 859 000

L'autofinancement des investissements paraît donc possible jusqu'en 2020, sans impact sur le niveau des participations. La situation devra faire l'objet d'une analyse plus fine à compter de 2021, les marges de manœuvre budgétaire tendant à se réduire au regard du montant des investissements projetés.

3.3- Conclusion

Une attention particulière devra être apportée à l'évolution de l'épargne brute à compter de 2021, les projections tendant à montrer que les recettes de fonctionnement ne permettront plus de couvrir les dépenses de fonctionnement. Si tel est le cas, ce déficit devra être comblé :

- soit en puisant dans les excédents de la section de fonctionnement pour ne pas augmenter les participations. Ceci réduira la capacité d'autofinancement des investissements et nécessitera, à terme, un recours à l'emprunt ;
- soit en augmentant les participations pour ne pas réduire la capacité d'autofinancement du Sigidurs.

La décision devra se prendre au regard du montant des investissements dont la réalisation sera prévue, mais également au regard de l'impact de la hausse de la TGAP, dont la hausse est estimée à plus de 10 € par habitant et par an à l'horizon 2025.

S'agissant de l'année 2019 enfin, les investissements pourront être entièrement autofinancés, sans hausse des participations et sans recours à l'emprunt.

Les membres du bureau syndical, réunis le 21 janvier dernier, ont examiné les orientations budgétaires présentées dans le présent rapport

Les membres du comité syndical sont invités à en débattre.